



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **DIX-SEPT SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 septembre 2026**

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Thomas BONNIER donne pouvoir à Jean-François POISSON, Murielle GIRARDOT donne pouvoir à Laura JOURNET.

Secrétaire de séance : Jean-Cyrille BURDET.

2026-70

**Convention d'utilisation de la salle du parquet du complexe sportif par l'association «
Bien dans mes baskets » – régularisations.**

Monsieur Bernard BOULOCHER, 4^{ème} adjoint au Maire, expose :

Vu la délibération n°2026-56 du Conseil municipal de Montrottier en date du 9 juillet 2026 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention au titre de l'année scolaire 2026-2027 avec l'association « Bien dans mes baskets » pour l'utilisation de la salle du parquet du complexe sportif de Montrottier, les lundis de 9h30 à 10h30, en période scolaire uniquement, au tarif de 150 €,

Considérant que la convention doit être conclue avec l'association ETAIS de Saint-Laurent-de-Chamousset qui prendra en charge la participation financière portant sur l'utilisation de cette salle,

Considérant que le montant de la participation financière voté précédemment ainsi que les créneaux d'utilisation restent inchangés,

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'utilisation de la salle du parquet du complexe sportif de Montrottier par l'association « Bien dans mes baskets » les lundis de 9h30 à 10h30, en période scolaire uniquement, au titre de l'année scolaire 2026-2027,
- **FIXE** le tarif correspondant à hauteur de 150 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention d'utilisation afférente avec l'association ETAIS de Saint-Laurent-de-Chamousset et de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Jean-François POISSON



Le secrétaire de séance,

Jean-Cyrille BURDET

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :